



COMMUNAUTÉ | WALLONIE | B R U X E L L E S
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

CIRCULAIRE N° 2713

DU 08/05/2006

Objet : Pécule de vacances 2009 du personnel administratif et du personnel ouvrier
Réseaux : Communauté française
Niveaux et services : Tous niveaux
Période :

- Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Aux administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française.
- Aux directeurs (trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'auto-formation et de formation continuée à Huy, du centre technique et pédagogique à Frameries et des centres techniques de Strée et Gembloux ;
- Aux directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Pour information :

- aux organisations syndicales

<u>Circulaire</u>		Administrative	
<u>Emetteur</u>	Administration		AGPE
<u>Destinataire</u>	Etablissements d'enseignement Réseau organisé par la Communauté française		
<u>Contact</u>	Jean-Luc DUVIVIER	02/413.36 44	
<u>Document à renvoyer</u>	Non		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Pécule de vacances		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 2

- annexe :

Mots clés : personnel administratif et personnel ouvrier – pécule de vacances

Objet : Pécule de vacances 2009 du personnel administratif et du personnel ouvrier

Par la présente, je vous rappelle les dispositions de la circulaire Numéro 2539 du 27 novembre 2008. Celle-ci expliquait notamment que le pécule de vacances 2009 est fixé à 92% du traitement mensuel brut indexé du mois de mars de l'année en cours pour le personnel administratif et le personnel ouvrier.

Le montant du pécule de vacances sera crédité sur le compte des membres du personnel nommés à titre définitif à partir du 18 mai 2009.

En ce qui concerne le personnel rémunéré à charge de la dotation, j'insiste sur le fait que cette catégorie de personnel bénéficie également du paiement de ce pécule de vacances à la date précitée et ce, sur base des montants qui figureront sur les listings qui vous seront transmis dans les prochains jours.

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente.

Le Directeur général,

Bernard GORET